

## **Extinction lumineuse**

Suite au sondage réalisé en novembre, un test d'extinction de l'éclairage public aura lieu dans certaines rues de minuit à 6 heures, à compter du 3 avril.



"Il est grand temps de rallumer les étoiles" (Guillaume Apollinaire)

En novembre dernier, le sondage soumettant l'idée de réaliser un test d'extinction lumineuse dans la commune avait recueilli 82% de réponses favorables. Dans le même sens, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) voté en conseil communautaire le 15 février 2023 fixe comme objectif à toutes les communes du territoire de pratiquer l'extinction lumineuse nocturne.

Le test qui a commencé le 3 avril va se poursuivre jusqu'à l'automne dans un premier temps, avec une extinction de minuit à 6h. Les quartiers qui comptent une ou des caméras ne sont pas concernés par le test car celles-ci ont besoin de lumière pour être opérationnelles. Afin de les remplacer par des modèles infra-rouges fonctionnant dans l'obscurité, une demande de subvention est en cours. Dans l'immédiat, les voies suivantes sont concernées :

- · Chemin des Ormes
- Rue du Valmartin (carrefour allée de la Commanderie / allée du Pignon Vert / allée Jeanne de Gondi)
- Rue du Valmartin (transformateur Gaz)
- Chemin du Bois des Arpents
- Route de Sainte-Gemme (depuis le chemin du Bois des Arpents jusqu'au clos du Pré du Val)
- Route de Sainte-Gemme (depuis le clos du Pré du Val jusqu'à la route de Saint-Germain)
- Chemin de l'Abreuvoir
- Chemin du Clos de la Motte (depuis le chemin de l'Abreuvoir jusqu'à l'entrée de l'école maternelle)
- Rue Arthur Rimbaud (des ateliers municipaux jusqu'à l'entrée de l'espace culturel JKM)
- Route des Deux Croix (depuis le chemin de l'Abreuvoir jusqu'au carrefour du Valmartin)
- Rue du Valmartin (de la rue Charles de Gaulle au carrefour des Deux Croix / Valmartin jusqu'au pré de Launay)
- Rue de la Procession
- Rue du Valmartin (de la rue Charles de Gaulle au carrefour des Deux Croix)
- Buisson Sainte-Anne
- Parc de Galie

## Infos pratiques

A partir du 3 avril, test d'extinction lumineuse de minuit à 6h

## **Documents**

Article magazine Grand Angle 70 décembre 2022